

# - CONSEIL MUNICIPAL DU 21 novembre 2012 -

## - COMPTE RENDU -

### PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Patrick BOSSUT - Isabelle MARIAGE - Rodrigue DESMET - Jeannique VANDEWIELE - Antonio DA SILVA - André VARLET - Chantal NYS - Nathalie CARDON - Annick CASTELEIN - Michel PETILLON - Réjane CASTEL - Rose-Marie BUCHET - Thierry BUCQUOYE - Sophie LAFRENOY - Laurent WINDELS - Jean-Jacques FERON - Geneviève LEROUGE - Dany DELBECQUE - Pierre GUILLEMAUD - Claudie RIUS - Alexandra COUSTY - Catherine SUBTS - Thibault TELLIER - Catherine COPPIN QUIVRON - Eric ZAJDA - Peggy LAMBLIN - Guy PLOUVIER.

### ABSENT(S) :

Néant

### PROCURATION :

Hervé DELVAS donne procuration à Nathalie CARDON,  
Sylvain LAMBLIN donne procuration à Vincent LEDOUX  
Claudine ZAHM donne procuration à Patrick BOSSUT  
Bruno ACKOU donne procuration à Claudie RIUS  
Jean-Louis BEAUVENTRE donne procuration à Rodrigue DESMET

### SECRETAIRE :

Rodrigue DESMET

\*\*\*\*\*

- ✓ *Présentation de l'éphéméride*
- ✓ *Approbation du procès verbal du conseil municipal du 25 septembre 2012*

\*\*\*\*\*

### **1.01 - Conseil Municipal - délégation d'attribution au Maire - mise en œuvre des dispositions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) - modification n°3**

Le texte législatif n°2011-525 du 17 mai 2011 est modifié par ajout à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) d'un 24° paragraphe :

« 24°: d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ». Mise en œuvre de cette 24<sup>ème</sup> possibilité de délégation dans la matière « associative » sans disposition complémentaire : 24° - sans ajout.

**Délibération adoptée.**

**1.02 - Coopération intercommunale - projet de périmètre du syndicat mixte résultant de la fusion de l'U.S.A.N., du syndicat intercommunal pour l'assainissement agricole du bassin de la Bourre, du syndicat intercommunal pour l'amélioration de l'écoulement de la becque de Saint-Jans-Cappel, du syndicat intercommunal des cours d'eau d'Estaires et environs, du syndicat intercommunal d'assainissement des Vallées de la Lys et de la Deûle, du syndicat intercommunal pour l'assainissement agricole des communes de Phalempin et de Camphin en Carembault, du syndicat d'assainissement du bassin de l'Yser, du syndicat d'aménagement du bassin de la Longue Becque et du syndicat intercommunal pour l'assainissement du bassin de la Libaude - avis du Conseil Municipal**

Par délibération n° 19/05/2009/19 en date du 19 mai 2009, notre commune a fait le choix d'adhérer à l'Union des Syndicats d'Assainissement du Nord (U.S.A.N), dans une logique de confier à cette « intercommunalité » la lutte contre les rats musqués. Depuis lors, la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, a déclenché une réflexion relative à la coopération intercommunale et à une refonte de la carte des intercommunalités. Dès le mois de mai 2011, un projet de schéma départemental de coopération intercommunale a donné lieu à une large consultation commune des maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale. Consécutivement à cet avis de la C.D.C.I, Monsieur le représentant de l'Etat dans le département, a donc pris un arrêté en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant projet de périmètre du futur syndicat mixte. Le conseil municipal se prononce FAVORABLEMENT sur ces mouvements intercommunaux tels que proposés par Monsieur le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais et valider par la C.D.C.I.

### **Délibération adoptée.**

#### **1.03- Coopération intercommunale - mutualisation de moyens avec Lille Métropole Communauté Urbaine - Contrats de territoire / volet 3 - développement durable - agenda 21 intercommunaux - mise en œuvre entre Neuville-en-Ferrain et Roncq.**

L'agenda 21 est une initiative intercommunale soutenue par Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U.) dans le cadre du volet 3 des contrats de territoire. Sous la thématique « mutualisation et accompagnement des communes », Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U.) offre aux communes volontaires et groupées, une expertise méthodologique leur permettant de concrétiser leur projet d'Agenda 21 et ce, au moyen de l'assistance de deux cabinets d'études spécialisés dont les frais correspondants sont intégralement à la charge de Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U.). D'ici juillet 2013, la commission extra municipale Neuvilleoise et Roncquoise va « peaufiner » sa stratégie développement durable / Agenda 21 et décliner son plan d'actions, certaines d'entre elles pouvant être spécifiques à l'une ou l'autre de nos deux communes, cela par l'intermédiaire des 85 ambassadeurs (60 neuvilleois et 25 roncquois).

### **Délibération adoptée.**

#### **1.04 - Valorisation de notre patrimoine architectural commun (rénovation de façades) - installation d'équipements de récupération et de valorisation de l'eau pluviale - aides municipales - redynamisation du dispositif en direction des familles les plus modestes**

Dans le cadre d'une redynamisation du dispositif initial d'aide à la rénovation des façades et d'équipements de récupération et de valorisation de l'eau pluviale, il est proposé de bonifier le dispositif municipal en faveur des familles les plus modestes, comme suit :

Un dispositif complémentaire de bonifications adossé sur les revenus des pétitionnaires :

- ⇒ Résultant du Revenu Fiscal de Référence (IRPP)
- ⇒ Résultant du nombre de parts fiscales
- ⇒ Des bonifications de 50 % ou 25 % pour les pétitionnaires les plus modestes

TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
QF* ≤ 1 125 €	QF* > 1 125 € et ≤ 1 667 €	QF* > 1 667 €
Participation communale de base Majoration de 50 %	Participation communale de base Majoration de 25 %	Participation communale de base
PLAFOND DE LA SUBVENTION 4 500 €**	PLAFOND DE LA SUBVENTION 3 750 €**	PLAFOND DE LA SUBVENTION 3 000 €**
(3 000 € + 50 %)	(3 000 € + 25 %)	Néant

\*Quotient Fiscal mensuel

\*\* Toutes bonifications incluses

$$\text{QUOTIENT FISCAL MENSUEL} = \frac{\text{Dernier Revenu Fiscal de Référence connu (R.F.R)}}{\text{Nombre de parts fiscales}} :12$$

### III - Modalité de liquidation des différentes bonifications façades et eaux pluviales

Participation de base

- + le cas échéant 20 % de bonification si axe structurant
- X bonification de 50 % ou 25 % selon le quotient fiscal
- + Bonification jardinet ou clôture de 300 à 500 €
- + le cas échéant 100 € si opération groupée

#### NOUVEAUX PLAFONDS

Patrimoine architectural commun

Tranche 1 = 4 500 €

Tranche 2 = 3 750 €

Tranche 3 = 3 000 €

Eaux pluviales

Plafonds de base majorés de 50 % ou 25 % pour les pétitionnaires relevant des tranches 1 et 2

#### Délibération adoptée

#### 1.05 - Académie Municipale d'Initiation Sportive (A.M.I.S) - Partenariat élargi à l'Etoile Sportive Ronquoise de football et à l'E.O.L.E. - subventionnement complémentaire

Deux clubs supplémentaires ont manifesté leur intérêt pour s'associer à ce dispositif municipal à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Il s'agit de l'Etoile Sportive Ronquoise (E.S.R.) de football et E.O.L.E. Par ailleurs, il apparaît nécessaire de revoir la provision (préfinancement) à destination de trois clubs initialement partenaires (Volley-ball, Judo et Tir à l'Arc). Il est proposé d'acter un partenariat élargi aux deux clubs supplémentaires précités, de leur attribuer un préfinancement et de revoir ce dernier pour trois clubs déjà partenaires de la convention initiale. Les adhésions et préfinancements supplémentaires donneront lieu à un **avenant n°1** à la convention multipartite d'origine.

#### Délibération adoptée

## 1.06 - Exercice budgétaire 2012 - Décision modificative n° 2

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	/	/
Investissement	- 362 000,00€	- 362 000,00€
<b>TOTAL</b>	<b>- 362 000,00€</b>	<b>- 362 000,00€</b>

### Délibération adoptée

## 1.07 - Partenariat ville / association « Service des Familles » - convention d'objectifs et de gestion 2009/2012 - consolidation des comptes de l'exercice 2011 - acompte provisionnel 2012 - révision - avenant n°4

Au regard des rapports d'activités et financier, il est accepté la consolidation des comptes de 2011 et fixé notre contribution définitive pour ce même exercice à **602 009,43€**. Eu égard aux acomptes provisionnels versés au titre de cet exercice (600 000,00€), il nous revient de solder notre participation financière au titre de 2011 à raison de **2 009,43€**, cette somme étant versée au milieu du mois de décembre prochain au plus tard.

Par ailleurs, au titre des acomptes provisionnels 2012, il est proposé également d'en revoir le montant. Initialement fixé à 650 000,00€ par avenant n°2 à la convention d'objectifs et de gestion, porté à 700 000,00€ par avenant n°3 à la même convention, il apparaît aujourd'hui nécessaire de porter ce financement provisionnel à hauteur de **765 000,00€**. La montée en puissance des activités rendues aux familles et le besoin de fonds de roulement motivent la présente proposition complémentaire. Ce subventionnement complémentaire de **65 000,00€** sera lui aussi versé au 15 décembre prochain au plus tard.

ANNEES	CONTRIBUTIONS BRUTES	
	DEFINITIVES	PROVISOIRES
2009	542 000 €	
2010	760 593,82 €	
2011	<b>602 009,43 €</b>	
2012		<b>765 000 €</b>

### Délibération adoptée

## 1.08 - Reconstruction d'une maison de la petite enfance dans le quartier du Blanc-Four - convention de financement entre la ville et l'association «Service des Familles » - nouvelle partition des sommes versées au titre de 2012 et 2013 - avenant n° 1

Alors que la délibération « cadre plafonnait » la participation communale à 1 900 000 € sur la base d'un coût prévisionnel global de 3 000 000 € T.T.C, la convention de financement conclue le 13 juillet 2012 fait référence à un montant prévisionnel des travaux de 2 800 000 € T.T.C et à un financement municipal de 1 800 000 €, se répartissant comme suit :

- 800 000 € en 2012
- 1 000 000 € en 2013

Au regard de l'avancement du chantier, il est aujourd'hui possible de revoir ce plan de financement comme suit :

<b>COÛT GLOBAL DE CETTE OPERATION (TTC)</b>	<b>2 900 000 €</b>
<b><u>FINANCEMENTS</u></b>	
Subventionnement CAF (base travaux 2 900 000 €) - notification faite	725 000 €
Subventionnement CCAS Roncq (à ajuster)	100 000 €
Subventionnement Conseil Général (en cours d'instruction)	175 000 €
<b>Subventionnement Ville de Roncq</b>	<b>1 900 000 €</b>

Le financement municipal porté à 1 900 000 € peut par ailleurs être revu dans sa partition entre les exercices budgétaires 2012 et 2013, sans que cela ne porte atteinte au déroulement du chantier en cours depuis le mois de septembre dernier (glissement de 150 000 € entre 2012 et 2013).

Le montant du financement 2012 de 800 000 € initialement prévu, est ramené à 650 000 € (600 000 € ont déjà été versés), le solde restant à verser deux mois après le démarrage des travaux se limitant désormais à 50 000 € (au lieu des 200 000 €).

Quant au financement 2013, celui-ci est porté à 1 250 000 € :

- 1 000 000 € prévus initialement ;
- + 150 000 € de glissement de crédit 2012/2013 ;
- + 100 000 € de consolidation de subventionnement dont les modalités de versement sont revues comme suit :
- 200 000 € chaque 1<sup>ère</sup> quinzaine des mois de janvier, février et mars 2013 ;
- 150 000 € chaque 1<sup>ère</sup> quinzaine des mois d'avril, mai et juin 2013 ;
- 200 000 € de solde après réception et décompte des travaux.

L'ensemble des présentes dispositions d'ajustement seront traduites dans un avenant N° 1 à la convention initiale de financement.

### Délibération adoptée

\*\*\*\*\*

Débat d'Orientation Budgétaire 2013

\*\*\*\*\*

- ✓ *Information du public sur le rapport d'activités 2011 de Lille Métropole Communauté Urbaine*
- ✓ *Information du public sur le rapport d'activités 2011 du SIVU Vecteur Roubaix-Tourcoing*
- ✓ *Arrêté du Maire pris par délégation du Conseil Municipal depuis sa dernière séance du 25 septembre => 1 arrêté*

Levée de séance à 21h00  
CM-BD/LD fait le 21/11/2012  
Affichage du 22 novembre 2012 au 22 décembre 2012